



AVIS A LA BATELLERIE ET AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE

N° 2020-29
Du 30/11/2020

AVIS AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE

Compte-tenu de l'allègement des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement et l'ensemble des collectivités, et conformément au décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **la navigation est rétablie sur l'ensemble du domaine public fluvial** de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autises, y compris le Canal de Marans à l'écluse du Brault (dit « canal maritime »), **à compter de ce jour.**

La pratique de loisir des activités nautiques, de plaisance et de plongée est autorisée dans les conditions suivantes :

- pratique individuelle ou par les personnes d'un même domicile, dans la limite de 3 heures quotidienne et d'un déplacement dans un rayon de 20 km maximum autour du domicile ;
- pratique des activités (essais, entraînements, compétitions) par des sportifs professionnels et de haut niveau ;
- activités pour des groupes scolaires et périscolaires ;
- activités dans le cadre de la formation universitaire ;
- activités encadrées à destination exclusive des personnes mineures ;
- activités pour des motifs de sécurité maritime ;
- navigation de plaisance pour motif personnel impérieux.

Merci de votre compréhension.

NB1 : En raison des travaux d'aménagement du port de Niort, ainsi que de la restauration de l'écluse de Comporté, le Bief de Comporté est fermé à la navigation jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.

NB2 : Il est également rappelé ce qui suit :

- ne pas débarquer ou s'amarrer dans le sas d'une écluse ;
- le port du masque est obligatoire pour toute personne de six ans ou plus dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

La Présidente

Séverine VACHET

